

FRANCE SERVICES AGORA

15 bis rue des écoles – Penne d'Agenais

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

05 53 36 25 25

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi jeudi 8h30 à 12h
13h à 17h

Mardi et vendredi 8h30 à 12h

1^{er} samedi du mois ouvert de 8h30 à 12h

PASSEPORT BIOMETRIQUE	CARTE D'IDENTITE
Adulte : 86€	Gratuit
Enfant 15 ans et + : 42€ Enfant bébé et jusqu'à 14 ans : 17€	Renouvellement suite à une perte : 25€

<p>Carte d'identité et passeports MAJEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire une pré-demande en ligne en allant sur : https://ants.gouv.fr Présenter votre pièce d'identité périmé ou passeport Justificatif de domicile de moins d'un an (si vous êtes hébergé, il faut le justificatif de domicile du propriétaire + sa carte d'identité + une attestation d'hébergement) 1 photo d'identité conforme <p><u>Le cas échéant si vous avez procédé à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mariage : fournir un acte de mariage Divorce : fournir le jugement de divorce (nationalité) : acte de naissance de moins de 3 mois En cas de perte : déclaration de perte + le timbre fiscal de 25€ 	<p>Carte d'identité et passeports MINEUR <u>Présence obligatoire de l'enfant et du représentant légal</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Faire une pré-demande en ligne en allant sur : https://ants.gouv.fr Présenter votre pièce d'identité périmé ou passeport Justificatif de domicile de moins d'un an du représentant légal (mère ou père) 1 photo d'identité conforme Carte d'identité du représentant légal (mère ou père) <p><u>En cas de garde alternée (séparation) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> jugement + justificatif de domicile des deux parents + carte d'identité des deux parents + autorisation du parent non présent En cas de perte : déclaration de perte + le timbre fiscal de 25€
---	---

REMISE DE VOTRE TITRE : MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS AVANT DE VOUS DEPLACER
Attention tout titre d'identité non retiré au bout de 90 jours est détruit, sans remboursement possible